
Ceux qui croient dans le Parlement et la Sorbonne à la neutralité scolaire.

Numéro d'inventaire : 1979.37251.4

Auteur(s) : Ferdinand Buisson

Émile Durkheim

Type de document : article

Date de création : 1908

Description : Article découpé dans un journal.

Mesures : hauteur : 563 mm ; largeur : 98 mm

Notes : Article de journal, datant du 27 septembre 1908, rassemblant deux opinions sur la neutralité scolaire : celle de Ferdinand Buisson, Député de la Seine, et celle de Emile Turkheim, Professeur à la Sorbonne.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

27 sept 08

/ingt-Cinquième Année — N° 8979

ABONNEMENTS		ANNONCES	
2, 4, 6, Boulevard Pasteur — PARIS			
REVUE & REVUE-BOIS			
Tous droits & de la Revue 10 fr. — 20 fr. — 30 fr.			
FRANCE & ÉTRANGER		FRANCE & ÉTRANGER	
6 fr.	12 fr.	24 fr.	36 fr.
12 fr.	24 fr.	36 fr.	48 fr.

Stéphane LAUZANNE, Rédacteur en chef

ENQUÊTES D

CEUX QUI CROIENT DANS LE PARLEMENT ET LA SORBONNE À LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Après les évêques de France, après M. Aulard, professeur à la Sorbonne, après le baron Jaurès, député catholique du Tarn, M. Ferdinand Buisson, député radical-socialiste de la Seine, qui fut directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique et collaborateur de Jules Ferry dans son œuvre de laïcité, et M. Durkheim, professeur à la Sorbonne, nous donnons aujourd'hui dans notre enquête sur la neutralité scolaire, leur opinion autorisée.

Bien que je comprenne les raisons qui ont dicté à mon ami Aulard son vif et spirituel article, je n'en accepte pas les conclusions. Au fond, je ne crois pas qu'il les accepte lui-même, autrement que par manière de polémique.

« Ne parlons plus de la neutralité scolaire », Pourquoi, s'il vous plaît ? Parce que les cléricaux essaient d'en faire une arme contre l'école, au moyen (dit Aulard, très justement) d'une « équivoque perfide ».

Mais les mêmes cléricaux, il y a quelques mois, avaient un autre refrain : « Vive la liberté ! » C'était le mot d'ordre des émulateurs de sacristie, à propos des inventaires. Avons-nous, pour cela, cessé d'être ? « A la liberté ! » C'est là leur faire trop de plaisir.

Abandonner la neutralité parce qu'ils la réclament ne serait pas plus raisonnable.

Ne vaut-il pas mieux faire remarquer que, sous le nom de neutralité, comme nous celui de liberté, ils réclament tout autre chose que ce que signifient ces deux mots ? Ils nous demandent impertinamment de reconnaître le droit de souveraineté de l'Eglise ; elle n'est pas libre, et nous ne sommes pas neutres si nous ne lui laissons pas remplir sa mission, qui est de nous gouverner.

Il n'y aurait qu'une raison de renoncer à la formule « neutralité scolaire ». Ce serait si, comme le suppose Aulard, on prétendait l'entendre à tous les enseignements. Auquel cas, il aurait raison. Mais il n'a jamais été question de rien de semblable.

La neutralité n'est applicable qu'à l'école primaire élémentaire. Et là elle se justifie, ou plutôt elle s'impose par ces deux circonstances : l'une, que cette école ne reçoit que de tout jeunes enfants, de moins de treize ans ; l'autre, qu'elle est légalement obligatoire. Il est clair qu'en un pays libre on ne peut songer à inculquer d'autorité à des élèves de cet âge que des connaissances vraiment élémentaires, c'est-à-dire incontestées et indiscutées, telles que pas un père de famille ne puisse prétendre qu'elles portent atteinte à la liberté de conscience.

C'est la seule neutralité qu'aient promise Jules Ferry et Goblet. Ils n'entendaient certes pas faire de l'instituteur un neutre par définition. Ils soutenaient déjà énergiquement ce qu'a dit un de leurs successeurs, qu'en raison même de sa neutralité l'école « enseigne la République et la démocratie ».

Ferdinand Buisson,
Député de la Seine.

Il est clair que l'école ne saurait être neutre, si l'on entend par là qu'elle doit être sans doctrine. Contre une telle neutralité, on ne peut protester avec trop d'énergie. Une école sans doctrine, c'est une école sans âme ; c'est une monstruosité pédagogique. La doctrine de l'école laïque est, d'ailleurs, simple, et je ne crois pas que beaucoup de nos concitoyens oseraient en nier les principes couramment et en face ; elle tient, en effet, tout entière dans le culte de la science, de la raison et des idées élevées certaines sur lesquelles repose la morale de toute société démocratique.

Mais l'école peut et doit être neutre en ce sens que le maître n'a ni à combattre les croyances religieuses, ni à en faire l'apologie. Il doit les ignorer. Qu'il inculque aux enfants les vérités élémentaires que je viens de rappeler, mais qu'il s'abstienne de rechercher si elles se concilient ou non avec les enseignements des différentes religions ! Son œuvre doit être essentiellement positive ; non négative et agressive.

Il est vrai que, dans ses leçons d'histoire, il ne peut pas garder le même silence ; ici, il rencontre forcément la religion sur son chemin. Mais il suffit qu'il en parle en historien, sans dogmatiser ; qu'il apprécie l'influence qu'elle a eue sur les événements, sans se prononcer sur la valeur doctrinale des dogmes. S'il reste fidèle à l'esprit historique, son langage défilera aisément la critique. Car, comme la religion n'a été un facteur important de la civilisation, il saura en parler avec respect, ce qui, le cas échéant, lui donnera le droit de ne pas taire ses fautes.

Je suis, d'ailleurs, convaincu que c'est dans cet esprit que l'enseignement laïque est très généralement entendu ; et c'est à cette condition qu'il a toute son efficacité.

En résumé, je ne crois pas que le mot de neutralité soit vide de sens et doive être abandonné ; il a seulement besoin d'être défini. Il correspond à une attitude qui s'impose dans l'état de division où sont les esprits, et il en rappelle la nécessité.

Emile Durkheim,
Professeur à la Sorbonne.

